

À la une

Exonération pour faute de la victime d'un dommage corporel : un revirement au champ d'application circonscrit

note par Caroline KAHN sous Cass. ass. plén., 29 mai 2026

N'est pas exonératoire la faute de la victime d'un dommage corporel lorsque l'organisateur professionnel d'une activité sportive ou de loisirs n'a pas exécuté son obligation de dispenser les consignes de sécurité nécessaires à la pratique de l'activité et adaptées au public concerné.



© Gazette du palais_Généré à l'aide de l'IA

Actualité

Conseil juridique aux entités établies en Russie : la CJUE amenée à se prononcer sur le recours des ordres d'avocats

focus

Technique

Vagues de chaleur et droit du travail

étude par Steven RIOCHE

Doctrines

L'inflation des normes ne ralentit pas en 2025, les propositions de loi « responsables ou coupables » ?

étude par Christophe EOCHE-DUVAL

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, directrice du département Droit de l'École de droit de Sciences Po Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Maxime BARBA, Daniel BARLOW, Corinne BLÉRY, Jacques BOULARD, Thibault GOUJON-BETHAN, Élodie GUENNEC, Florence GUERRE, Sophie GUÉNIER-LEFÈVRE, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Stéphane LATASTE, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER, Olivier SAUMON, Alexandre VICTOROFF, Thibaud D'ALÈS et Vincent ÉGÉA





FORMATION

L'avocat et la preuve pénale

Questions de stratégie, de procédure et d'argumentation

SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 / 9H-17H

InterContinental Marseille - Hôtel Dieu



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Pierre de Combles de Nayves**, avocat au barreau de Paris
- **Céline Lasek**, avocate au barreau de Paris
- **Pascal Gand**, magistrat, vice-président au tribunal judiciaire de Marseille
- **Laure Heinich**, avocate au barreau de Paris
- **Katia Gabriel**, avocate au barreau de la Drôme



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Identifier les règles applicables à la preuve pénale
- Mobiliser les moyens de preuve en enquête, devant le juge d'instruction puis à l'audience
- Argumenter efficacement sur la preuve à l'audience pénale



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants

9H00 Début de la formation

Connaître le droit de la preuve

- La présomption d'innocence et les présomptions de culpabilité
- Les preuves licites et illicites, le faisceau d'indices
- Les enquêtes internes et les expertises judiciaires et privées

Pierre de Combles de Nayves, avocat au barreau de Paris

Pratiquer les procédures d'administration de la preuve

- En enquête et devant le juge d'instruction
- Les demandes d'actes et d'expertises
- À l'audience

Céline Lasek, avocate au barreau de Paris

Discuter les preuves à l'audience

- Produire les scellés et visionner les vidéos
- Auditionner les témoins et les experts
- Conclusions et motivation du jugement

Pascal Gand, magistrat, vice-président au tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

La preuve des infractions sexuelles au-delà du « parole contre parole »

- Les preuves matérielles, les confrontations et les demandes de reconstitution
- Le contexte et les personnalités
- La jurisprudence et les pratiques judiciaires

Laure Heinich, avocate au barreau de Paris

L'IA et les nouvelles technologies de preuve Stylométrie, reconnaissance faciale...

Katia Gabriel, avocate au barreau de la Drôme

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



Programme et inscription :

<https://lEXT.so/42iWzX>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 9 octobre à 12H

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels -15% sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lEXTenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense

92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuiltable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuiltable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,

sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins

d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément

à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL493j8 ■ Conseil juridique aux entités établies en Russie : la CJUE amenée à se prononcer sur le recours des ordres d'avocats 3

GPL493j4 ■ Affaire Lyhanna : magistrats et justiciables échangent « sans langue de bois » 6

GPL491t1 ■ « La COBHAF n'est pas un organe politique supplémentaire, mais une courroie de transmission » entretien avec Florent MÉREAU 8

GPL490i7 ■ Les violences psychologiques et sexuelles : ce qui ne se voit pas libres propos par Amanda VAILLIER 10

Technique

GPL493j6 ■ Vagues de chaleur et droit du travail étude par Steven RIOCHE 13

Doctrine

GPL491v8 ■ L'inflation des normes ne ralentit pas en 2025, les propositions de loi « responsables ou coupables » ? étude par Christophe EOCHE-DUVAL 15

Jurisprudence

GPL493d0 ■ Exonération pour faute de la victime d'un dommage corporel : un revirement au champ d'application circonscrit note par Caroline KAHN sous Cass. ass. plén., 29 mai 2026 18

GPL492v4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 22

GPL493d9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 25

GPL492u8 ■ Chronique de jurisprudence du Tribunal des conflits et du Conseil d'État : le contentieux du monde judiciaire par Léo ANDRÉ et Alexandra POIRSON en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://text.so/GPL492u8> 

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

29

Sous la responsabilité scientifique de Soraya AMRANI-MEKKI